

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2021

Les séances du conseil municipal se tiennent à la salle des fêtes pendant la durée des travaux de réaménagement intérieur de la mairie.

PRESENTS : **ABRANOWITCH** Stéphane - **PENAUD** Jean-Pierre - **LAURENT** Serge - **MELSEN** Elise - **TABOURET** Valérie - **PIAT** Jacques - **BONEMAISON** Frédéric - **CHABROL** Jean-Elie - **DUMONT** Serge - **GODET** Véronique - **MAGNIERE** Mathieu - **MAUME** Christelle - **BOUTET** Samantha - **DEFFONTIS** Sandrine - **BOURICAT** Gérard - **BLONDRON** Alain - **NAQUET** Corinne - **MARCHAND** Pauline - **DESGRANGES** Antoine - **GRATIAN** Caroline - **BERTHELIER** Frédéric - **SAUNON** Adeline.

POUVOIRS :

TABOURET Valérie à **MARCHAND** Pauline

SIMON Delphine à **PIAT** Jacques

MAGNIERE Mathieu à **MELSEN** Elise

Madame MELSEN Elise a été choisie comme secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

1. Rapport annuel d'activité 2021 – Délégation de service public du camping « L'Alternatif » à Huriel.

Monsieur le Maire remercie le délégataire du camping d'être présent et lui laisse la parole pour qu'il présente le bilan de son activité pour 2021.

Puis le délégataire remercie la commune d'avoir réalisé les investissements qui lui ont permis de recevoir leurs usagers dans de bonnes conditions : toilettes sèches et douche pour personne à mobilité réduite, rénovation de la toiture d'un bâtiment, amélioration du chemin d'accès, élagage partiel des arbres. Il a lui-même réalisé des travaux pour un montant de 12 200 €.

Puis il présente le résultat de son activité de mi-juin à fin septembre 2021. Malgré la crise sanitaire le bilan de la saison est positif, la fréquentation est en hausse, ainsi que la croissance du chiffre d'affaire. Il présente ses projets pour la saison prochaine de construction de nouveaux logements insolites, de développement de l'activité randonnée en ânes, et de renforcement d'un partenariat avec le Street Art City de Lurcy-Lévis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, prend acte du rapport d'activité présenté par le délégataire du camping d'Huriel, « L'Alternatif ».

2. Projet Éolien.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet, envisagé par la société VALECO, de construction et d'exploitation d'un parc éolien, situé à proximité du lieu-dit « les Vaures », sur la commune d'Huriel. Ce projet a déjà fait l'objet d'une réunion de travail de l'assemblée délibérante.

Puis il rappelle le document, établi par la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes du 6 septembre 2021, qui décline les enjeux importants de ce projet : le pétitionnaire doit compléter son dossier sur le volet naturaliste, la hauteur des éoliennes n'est pas adaptée au paysage de bocage sur le volet paysager et de conclure « qu'il sera vraisemblablement très difficile de conduire une démarche satisfaisante d'évitement des impacts ».

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance du dossier, le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, décide, de se prononcer défavorablement au projet éolien présenté et ne pas autoriser la société VALECO à mener les démarches en vue de la construction de ce projet.

3. Tarifs et règlement intérieur de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge DUMONT, adjoint responsable des associations locales, qui énonce que les tarifs, arrêtés le 29 septembre 2015 pour la location de la salle des fêtes, sont inchangés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, établit, comme suit, les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1er novembre 2021, et approuve le nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes.

	Habitants d'Huriel	Sociétés locales	Autres locataires	Professionnels de la restauration	
				Locaux	Extérieurs
Salle	160 €	100 €	300 €	400 €	550 €
Cuisine + vaisselle	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
Prolongation	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
Caution	300 €		300 €	300 €	300 €
Vente exposition	200 € par jour – gratuité 3 ^{ème} jour				

4. Décision modificative n°5 du budget principal

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n° 5 du budget principal d'un ajustement de crédits, pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables demandée par le trésorier d'un montant de 1 320 €.

5. Avenants aux marchés de travaux de réaménagement intérieur de la mairie

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Accepte l'avenant n°1 du lot n°5, de l'entreprise Dumas Giry « Climatisation réversible, sanitaire, chauffage, ventilation mécanique contrôlée (vmc) », pour la suppression des colonnes de chauffage et plomberie, dans la salle de de réunion et le raccordement pour 8 292 € TTC.
- Accepte l'avenant n°1 du lot n°6, de l'entreprise AEL « Électricité » pour installation d'une alarme anti intrusion pour 4 241,04 € TTC,
- Autorise le maire à signer les avenants correspondants.

6. Participation aux fournitures scolaires du collège 2020/2021.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les règles arrêtées entre les communes de l'aire scolaire du collège pour la prise en charge des participations pour les fournitures individuelles des élèves.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve le tableau de calcul et de répartition des fournitures scolaires de l'année 2020/2021 pour les élèves du collège George Sand à Huriel, et l'autorise à émettre les titres de recettes correspondants auprès des communes concernées.

COMMUNE	NOMBRE D'ELEVES	MONTANT A REPARTIR: 5381,33€
ARCHIGNAT	10	194,27 €
CHAMBERAT	16	310,83 €
COURCAIS	10	194,27 €
HURIEL	128	2 486,68 €
LA CHAPELAUDE	46	893,65 €
MESPLES	3	58,28 €
ST DESIRE	0	0,00 €
ST ELOY D'ALLIER	0	0,00 €
ST MARTINIEN	23	446,83 €
ST PALAIS	2	38,85 €
ST SAUVIER	9	174,84 €
TREIGNAT	22	427,40 €
VIPLAIX	8	155,42 €
	277	

7. Poste d'accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'activité supplémentaire, liée au suivi des travaux engagés par la commune auprès des entreprises, ainsi que les nouvelles réglementations « zéro phyto » sur les espaces verts ne peut pas être assurée par l'équipe en place. Conformément à l'article 3 I 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité, il propose le recrutement d'un adjoint technique.

Le conseil municipal, à la majorité (5 contre), après en avoir délibéré, décide, de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour une durée maximale de 12 mois.

8. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, prend acte du rapport sur l'assainissement collectif 2020.

9. Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un restaurant.

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un restaurant dans des bâtiments, à restaurer en centre bourg, qui sont en cours d'acquisition par la commune, par l'intermédiaire de l'EPF Auvergne.

Les deux cabinets d'architecte qui ont été consultés pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération de travaux estimée à 500 000 € HT, ont proposé les montants d'honoraires suivants :

- Jean - François BRUN, 3 200 € HT + honoraires 9% Denis AMEIL, 4 500 € HT + honoraires 11%.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de retenir le Cabinet JF BRUN pour un montant de prestation estimé de 45 000 € HT + 3 200 € de diagnostic, et autorise le maire à signer l'engagement avec le Cabinet JF BRUN.

Prochain conseil municipal : lundi 2 décembre 2021